

PASS SANITAIRE

L'accès à ce lieu est soumis à la présentation du pass sanitaire :

- Pour le public (18 ans et plus) à partir du 9 août 2021
- Pour les adolescents (12-17 ans) à partir du 30 septembre 2021

Le pass sanitaire consiste à présenter en numérique (application TousAntiCovid) ou papier, un certificat de :

- Vaccination avec schéma vaccinal complet
- Test RT-PCR ou antigénique réalisé par un professionnel négatif
- Résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant un rétablissement

